

FQP PROVINCIALE VALLEYFIELD *2026*

PROSPECTUS OFFICIEL

RÈGLES ET RÈGLEMENTS POUR EXPOSER UNE COLLECTION EN COMPÉTITION

1. ELIGIBILITÉ

L'exposition provinciale Valleyfield 2026 sous le patronage de la Fédération Québécoise de Philatélie (FQP) est ouverte à tous les collectionneurs qui sont membres de la FQP ou de la Société royale de philatélie du Canada (SRPC) ou d'un club membre de l'une ou l'autre de ces associations. Les collections qui ont gagné un Grand Prix national, ou trois médailles Grand or nationales sont inadmissibles, mais peuvent être exposées, sur invitation du comité de l'exposition, en classe d'honneur.

L'intégralité de la collection exposée doit être la propriété légitime de l'exposant. Si la collection a été achetée en bloc, elle doit être détenue depuis au moins deux ans, avoir été révisée en profondeur, et avoir été préparée par l'exposant. La soumission d'une inscription est considérée comme une déclaration implicite de l'exposant à cet effet.

Le nom de l'exposant sera utilisé dans le programme, le Palmarès, les communiqués de presse après l'exposition et en rapport avec les prix. Si l'exposant désire rester anonyme, il devra aviser le président de l'exposition et lui fournir un pseudonyme.

2. INFORMATION SUR LA CLASSIFICATION DES COLLECTIONS

Classe provinciale adulte (jugées selon les normes régionales de la SRPC)

Les classes/divisions provinciales adultes sont destinées aux collections qui satisfont à un des critères suivants :

- la collection a reçu, au moins une médaille d'argent à une exposition régionale ou locale antérieure;
- la collection est considérée suffisamment avancée pour être entrée dans cette classe/division par le comité de l'exposition sur réception du synopsis;
- la collection, bien que nouvelle, est soumise par un collectionneur ayant fait ses preuves lors d'une précédente exposition nationale;
- la collection est l'entrée d'un négociant.

Classe jeunesse (jugée selon les règlements de compétition pour les jeunes de la Fédération internationale de philatélie (FIP) ou selon les normes nationales de la SRPC)

La classe jeunesse est destinée aux exposants qui n'ont pas encore atteint vingt-deux (22) ans au 1^{er} janvier 2026.

L'âge et la date de naissance de chaque exposant doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription officiel, car des groupes d'âge sont établis, et le jugement se fera en conséquence. Pour qu'une collection soit jugée selon les normes nationales, elle doit avoir obtenu au moins une médaille de bronze-argenté à une exposition régionale ou locale antérieure, ou la collection est considérée suffisamment avancée pour être entrée dans cette classe/division par le comité de l'exposition sur réception du synopsis.

Généralités

Un exposant peut inscrire une collection, dans l'une ou l'autre des classes : Générale, Un-cadre ou jeunesse. La classe jeunesse est composée de traditionnel et thématique. Les collections de la classe Générale incluent : Plis publicitaires, patriotiques et événementiels, Aérophilatélie, Astrophilatélie, Cinderella (vignettes), Expression libre (Display), Expérimental, Plis Premier Jour, Maximaphilie,

Cartes postales, Histoire postale, Entiers postaux, Fiscaux, Thématique, Collection par sujet, Traditionnel.

Les classes pour les jeunes (âge des exposants au 1^{er} janvier 2026)

- Collectionneur âgé jusqu'à 12 ans
- Collectionneur âgé de 13 à 15 ans
- Collectionneur âgé de 16 à 18 ans
- Collectionneur âgé de 19 à 21 ans

Limites : Un exposant peut soumettre jusqu'à deux collections dans la classe générale et deux collections dans la classe Un-cadre. Si le nombre de collections dépasse la capacité de l'exposition, le Comité de l'exposition fera une sélection finale des collections acceptées à partir des formulaires d'inscription qu'il aura reçus et recherchera l'équilibre et l'équité dans son processus de sélection.

3. INSCRIPTION

Chaque collection doit être inscrite sur un formulaire d'inscription officiel dans sa classe et sa section appropriées. Le jury se réserve le droit de reclasser une collection.

Les soumissions électroniques sont obligatoires à moins que l'approbation par le président du comité ait été donnée au préalable. Une page titre, une page de synopsis, et une page d'introduction ou de plan (si applicable) doivent être incluses avec chaque formulaire d'inscription officiel dûment rempli. Les pages peuvent être modifiées après la soumission si désiré.

Aucune collection ne sera acceptée sans la soumission du formulaire d'inscription et le paiement des frais (voir la section 5).

Courriel pour le transfert électronique : yant@shpq.org. Les formulaires d'inscription doivent être reçus au plus tard le 30 juillet 2026.

L'accusé de réception du formulaire d'inscription officiel ne constitue pas une acceptation de la collection.

L'exposant sera informé de l'acceptation de sa (ses) collection(s).

Le Comité de l'exposition se réserve le droit de refuser toute collection, en tout ou en partie, sans donner de raison à ce rejet.

4. PRÉSENTATION DES COLLECTIONS

- Les collections devront être présentées dans des cadres contenant seize (16) pages, qui ne dépasseront pas les dimensions de 23 L x 29 H cm (9 x 11,5 pouces), dans quatre rangées de quatre pages (4x4). Les double pages (11 L X 17 H) sont acceptées, elles doivent cependant être agencées pour entrer dans une rangée.
- Les collections avec des pages plus grandes ou des tailles irrégulières peuvent être accommodées, mais doivent obtenir une approbation spéciale du Comité de l'exposition au préalable.
- Toutes les collections doivent être montées sur des pages blanches ou de couleur pâle.
- Les pages doivent être placées dans des protecteurs transparents, idéalement fermés sur trois côtés, et numérotées en ordre séquentiel à l'endos, pour aider le Comité de l'exposition à monter la collection correctement.
- Les collections qui ne suivent pas les conditions ci-dessus ne pourront pas être présentées ou jugées.

- Le nom de l'exposant ne doit pas être présent sur le recto des pages, sauf sur des lettres exposées adressées à l'exposant.
- Les contrefaçons et réimpressions doivent être identifiées dans le texte. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la disqualification de la collection.
- Chaque collection acceptée pour l'exposition provinciale se verra attribuer pas plus de huit (8) cadres.
- Le Comité de l'exposition se réserve le droit de placer les collections selon leur plan d'exposition.
- Les collections de la classe jeunesse seront présentées dans le même type de cadres que les collections provinciales. Chaque collection jeunesse acceptée se verra allouer au minimum un (1) cadre et de façon générale pas plus que cinq (5) cadres. Tous les autres règlements de l'exposition provinciale s'appliqueront également à la classe jeunesse.

5. FRAIS DE SOUMISSION (EN DOLLARS CANADIENS)

- Classe adulte régionale (2 cadres ou plus) : 5 \$ / cadre.
- Classe adulte régionale Un-cadre : 10 \$.
- Classe jeunesse et d'honneur : sans frais

6. LIVRAISON ET INFORMATION DE CONTACT

Si vous expédiez votre collection, veuillez envoyer un courriel électronique au Président de l'exposition yant@shpq.org. Toutes les collections doivent être reçues par le Comité de l'exposition pas plus tôt que le 30 août 2026, et pas plus tard que le 15 septembre 2026 (à moins que l'exposant ne prévoio apporter la (ou les) collection(s) à l'exposition).

Si l'exposant livre la collection lui-même, veuillez l'indiquer sur le formulaire de soumission.

Adresse postale pour l'envoi des collections :

FQP Régionale 2026 a/s Sébastien Crête
126, Jacques-Cartier Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 6S5

Veuillez adresser toute autre correspondance à :

Yan Turmine
SHPQ
1305 rang huit,
St-Edmond de Grantham (QC) J0C1K0
Courriel: yant@shpq.org

Les collections livrées en main propre doivent être reçues au « Registration Desk » à l'hôtel Moco Valleyfield, 40 Avenue du centenaire, Salaberry-de-Valleyfield, QC, Canada, J6S 3L6, entre 13 h et 19 h, le 17 septembre 2026. Les exposants peuvent prendre d'autres arrangements pour la livraison avec le Comité de l'exposition si approuvés au préalable.

7. RETOUR DES COLLECTIONS

L'exposition fermera à 15 h, le dimanche 20 septembre 2026. Pour des raisons de sécurité, aucune collection ou partie de celle-ci ne pourra être démontée avant la fermeture de l'exposition et la sortie de tous les visiteurs de la zone de l'exposition. (Prière d'organiser vos déplacements en conséquence).

Les exposants et leurs agents peuvent être invités à présenter une preuve d'identité valide afin de récupérer leurs collections auprès du Comité de l'exposition après la fermeture de l'exposition. Les collections non réclamées en personne seront retournées aux frais du propriétaire aussi tôt que possible après la fermeture de l'exposition de la manière indiquée par le propriétaire. Les frais d'expédition de retour, plus des frais de manutention de

40 \$ CAD, doivent être prépayés au moment de la soumission du formulaire d'inscription.

Veuillez allouer suffisamment de temps pour le traitement et le retour avant de faire des demandes de renseignements.

8. ASSURANCE ET SÉCURITÉ

Les propriétaires sont avisés, dans leur propre intérêt, qu'ils doivent faire des arrangements pour assurer leurs collections.

Les collections soumises à l'exposition seront reçues, conservées, exposées, et retournées aux risques et périls du propriétaire. Le Comité de l'exposition veillera à ce que les collections soient protégées par des mesures de sécurité adéquates, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

9. RESPONSABILITÉ

Bien que des soins adéquats seront utilisés avec les collections, aucune responsabilité n'appartiendra à la FQP, à la Société d'histoire postale du Québec, à la ville de Valleyfield, à l'Hôtel Moco, ni aux membres du Comité de l'exposition, aux bénévoles ou aux employés, pour la perte ou le dommage d'une collection quel que soit la raison.

10. JUGEMENT

Le jury, consistant d'au moins trois (3) juges, sera sélectionné par le coordinateur du jugement de l'exposition en consultation avec le président de l'exposition. Les membres du jury prendront les décisions, délibérations et consultations entre eux-mêmes, conformément aux règlements de la SRPC et du manuel de l'APS « Manual of Philatelic Judging and Exhibiting », 7^e édition. Le jugement est fait avec un système de points sur des formulaires d'évaluation standard. Chaque exposant recevra à la fin de l'exposition un formulaire contenant des commentaires d'évaluation de sa collection. Toutes les collections Multi-cadres, Un-cadre et jeunesse seront jugées selon les standards du niveau provincial. Les décisions faites par le jury sont finales et sans appel.

11. PRIX

La FQP remettra les médailles provinciales dans les huit (8) catégories de la classe générale et de la classe Un-cadre : grand or, or, grand vermeil, vermeil, grand argent, argent, bronze-argenté et bronze. Tous les prix seront remis en fonction des mérites jugés des collections. Aucune médaille ni ruban ne sera remis si, de l'opinion des juges, la collection n'a pas suffisamment de mérite, mais un certificat de participation sera remis.

Un grand prix et un grand prix de réserve seront décernés pour la classe générale. Un grand prix « Un-cadre » sera remis pour la classe « Un-cadre », et un grand prix jeunesse sera remis pour la classe jeunesse. L'ATA remettra trois médailles aux meilleures collections thématiques. Des rubans WE seront apposées sur les collections exposées par des femmes pour les mettre en valeur. De plus, la BNAPS remettra les prix suivants : Meilleur BNA, Meilleur BNA Un-cadre, Meilleur BNA 2 à 4 cadres, Prix de réserve BNA et une épingle Best Elizabethan Exhibit.

Des prix spéciaux ou autres récompenses d'autres sociétés pourront être remis, le détail de ces prix sera fourni lors de l'ouverture de l'exposition.

12. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

Toutes questions qui peuvent survenir concernant l'exposition, qui ne sont pas prévues par le Règlement du prospectus (autre que les décisions faites par le jury), seront décidées par le Comité de l'exposition à sa discrétion seule et entière.